

**DEMANDE DE CHANGEMENT
D'ASSUREUR**
**TARIF :
GRATUIT**

Remplissez obligatoirement l'ensemble des données ci-dessous, datez, signez et suivez les instructions en fin de page pour que votre demande soit bien prise en compte. L'absence de signature et de date entraîne le refus du dossier.

Emprunteur
Co-emprunteur (à renseigner si vous avez emprunté à deux)

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Numéro client ING :

Numéro client ING :

Référence de votre Crédit Immobilier :
Votre demande

Je (nous) souhaite(ons) changer d'assurance emprunteur à partir du mois de : / (MM/AAAA) pour les nouvelles conditions figurant dans les pièces justificatives ci-jointes.

Votre demande de changement d'assurance devra nous être transmise au moins 15 jours avant la date de changement souhaitée.

Cette demande est émise pour le ou les emprunteurs ci-dessous :

☐ **Emprunteur.** Le nom de la nouvelle compagnie d'assurance est : _____

☐ **Co-emprunteur.** Le nom de la nouvelle compagnie d'assurance est : _____

Signature(s)
Datez ici

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signez ici

Signature de l'Emprunteur

Signature du Co-emprunteur

Rassemblez les pièces justificatives demandées

Vérifiez que votre dossier de demande est complet.

Il doit contenir :

- ✓ le présent formulaire complété, daté et signé (ou une demande sur papier libre datée et signée)

Et également les photocopies des documents ci-dessous de la (des) nouvelle(s) assurance(s) :

- ✓ les conditions particulières de la (des) nouvelle(s) assurance(s) faisant mention des garanties/options/quotités, du montant assuré par garantie et du coût des garanties
- ✓ la notice d'information
- ✓ votre nouveau certificat d'adhésion signé

Vérifiez que votre nouveau contrat couvre les garanties minimales exigées par ING.

Vous devez souscrire des garanties d'assurance minimales pour l'octroi de votre prêt.

Parmi les critères de garanties exigibles, ING a retenu la liste de critères suivante, qui correspond à ses exigences générales liées à sa politique de risques, en fonction du type d'opération, du type de prêt et de votre statut professionnel.

	Critères spécifiques	Quotité Exigée	Exigences minimales pour une résidence principale	Exigences minimales pour une résidence secondaire et locative
Garantie décès	• Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	✓
Garantie PTIA	• Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	✓
Garantie Incapacité Temporaire de travail	• Couverture de la garantie incapacité (ITT) pendant toute la durée du prêt • Délai de franchise inférieur ou égal à 90 jours	100% du capital emprunté	✓	facultatif
Garantie Invalidité Totale	• Couverture de la garantie invalidité (IT) pendant toute la durée du prêt	100% du capital emprunté	✓	facultatif

Les caractéristiques détaillées des garanties exigées vous sont communiquées par ING afin de vous permettre d'apprécier l'équivalence des niveaux de garanties entre les contrats. Pour en savoir plus sur l'équivalence du niveau de garantie en assurance emprunteur, rendez-vous sur le site du comité consultatif du secteur financier : https://www.ccsfin.fr/sites/default/files/medias/documents/ccsf_avis_def_eng-assurance-emprunteur.pdf

Envoyez-nous votre dossier de demande

Envoyez-nous le dossier de demande complet par courrier non affranchi à l'adresse suivante :

ING - Crédit Immobilier/Gestion
Libre Réponse 10588- 75085 Paris Cedex 02

Et après ?

Nous vous confirmons par email la bonne réception de vos documents.

Nous étudierons votre dossier et nous vous informerons, dans les 10 jours suivant la réception de votre demande complète, de la décision d'ING concernant votre demande.

En cas d'acceptation de notre part, vous recevrez également une lettre d'accord comprenant un avenant à nous retourner signé. Votre changement d'assurance sera mis en place à réception de votre avenant signé.

Données personnelles : Les données personnelles recueillies par ING en sa qualité de responsable de traitement sont nécessaires et ont pour finalité globale de permettre les actes de gestion, d'exécution et de clôture du(des) produit(s) souscrit(s). Vous bénéficiez à tout moment et dans les conditions prévues par les textes, du droit d'accéder à vos données personnelles, de les faire rectifier ou de vous opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale, du droit à la portabilité, à l'effacement, à la limitation, ou encore de fixer les directives relatives à leur sort en cas de décès, en vous adressant par mail à l'adresse dpo.privacy.france@ing.com ou par courrier : ING Bank France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 104, rue de Richelieu 75080 CSA 85873 PARIS Cedex 02., France. En cas de difficulté, il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour en savoir plus sur la manière dont ING traite vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité disponible sur le site internet <https://www.ing.fr/ing/infos-legales/protection-vie-privee/>

ING Bank N.V. - Société de droit néerlandais - Siège social : Bijlmerdreef 106 - 1102 CT Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas - Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam 33031431 - Succursale française : 791 866 890 RCS Paris - 104, rue de Richelieu 75080 CSA 85873 PARIS Cedex 02., France. Cedex 12, France. ING Bank N.V. est immatriculée en tant qu'intermédiaire en assurance auprès de l'Autorité Financière Markten néerlandaise et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 120000059.